

Contribution du programme de développement rural hexagonal (PDRH) à la compétitivité du secteur laitier

L'évaluation du programme de développement rural hexagonal (PDRH)¹, réalisée par un consortium piloté par les bureaux d'études Épices et ADE, souligne que le second pilier de la PAC a été largement utilisé pour soutenir la compétitivité de la production laitière française, sur la période 2007-2013. En combinant analyse économétrique et approche qualitative, les auteurs de cette étude montrent que les dispositifs du PDRH mobilisés à cette fin ont eu des impacts positifs mais limités sur la compétitivité du secteur laitier.

Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) constituait, sur la période 2007-2013, le « second pilier » de la Politique agricole commune (PAC). Comprenant un socle national complété de 21 volets régionaux, il était doté d'un budget total de 15,5 milliards d'euros sur l'ensemble de la programmation, dont 6,8 milliards du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Ces sommes se répartissaient en cinq axes : « amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers » (axe 1), « amélioration de l'environnement et de l'espace rural » (axe 2), « qualité de la vie et diversification de l'économie en zones rurales » (axe 3), auxquels s'ajoutaient les axes relatifs au programme Leader (axe 4) et à l'assistance technique (axe 5).

Conformément à la réglementation communautaire, ce programme a fait l'objet d'une évaluation à l'issue de sa mise en œuvre. Celle-ci a été réalisée en 2016 par un consortium piloté par les bureaux d'études Épices et ADE, et son rapport final a été remis en 2017 à la Commission européenne².

L'amélioration de la compétitivité des exploitations et des filières agricoles était au cœur de ce PDRH. Les dépenses visant cet objectif (axe 1) ont ainsi représenté 28 % du montant total engagé au cours de

la programmation. Dans un contexte alors marqué par la suppression annoncée des quotas laitiers et par une forte volatilité des prix du lait, les exploitations laitières ont figuré parmi les principaux bénéficiaires de ces mesures. C'est pourquoi cette note se focalise sur cette production.

Après un rappel sur la notion de « compétitivité » et sur les objectifs du volet laitier de la politique agricole française, cette note explicite la logique d'intervention du PDRH en faveur de la compétitivité de ce secteur de production. Elle en expose enfin les principaux résultats et impacts.

1 - Compétitivité et politique agricole française du secteur laitier

Pour cadrer l'analyse, l'évaluateur s'est dans un premier temps penché sur le concept de « compétitivité », pour en définir les différentes composantes, puis s'est interrogé sur sa place dans le volet laitier de la politique agricole française.

1.1 - La notion de compétitivité

L'OCDE définit la compétitivité comme « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations et d'ensembles supranationaux à générer, tout en étant

et en restant exposés à la concurrence internationale, des niveaux de revenu et d'emploi des facteurs relativement élevés » (OCDE, 1996).

Afin de conduire l'évaluation, les prestataires ont décomposé la compétitivité en trois grandes dimensions : la « compétitivité coût », la « compétitivité hors coût » et la « viabilité » (figure 1). La compétitivité coût vise à une amélioration de position compétitive par une réduction des coûts de production. Celle-ci peut s'obtenir, par exemple, par des économies d'échelle ou des progrès techniques permettant d'accroître la productivité des facteurs de production (terre, travail, capital). La compétitivité hors coût (ou hors prix) désigne la capacité d'un producteur à faire valoir aux acheteurs potentiels des avantages compétitifs autres que le prix de vente. Elle porte sur différents aspects du

1. Épices, ADE, 2017, *Évaluation ex post du Programme de développement rural hexagonal (PDRH). Programmation FEADER 2007-2013*, <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/rapport-final-de-levaluation-ex-post-du-pdrh-2007-2013>.

2. Allaire G., Barbut L., Forget V., 2018, *Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) entre 2007 et 2013 : mise en œuvre et réalisations*, <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-de-developpement-rural-hexagonal-pdrh-entre-2007-et-2013-mise-en-oeuvre-et-realizations>.

produit: qualité, mode de commercialisation, service rendu, etc. Enfin, la viabilité recouvre plusieurs notions: durabilité, transmissibilité des exploitations agricoles, conditions de travail des éleveurs, etc.

1.2 - La compétitivité, un des objectifs du volet laitier de la politique agricole française?

Bien qu'ils n'aient jamais été formulés explicitement, l'évaluateur a reconstitué *a posteriori* trois objectifs de la politique

agricole française concernant la production laitière : permettre le maintien de la production et des filières de transformation sur l'ensemble du territoire, notamment en zones de montagne et en zones de faible densité laitière (figure 2); maintenir un tissu d'exploitations laitières familiales de taille moyenne; soutenir la compétitivité de la filière par rapport aux autres États membres afin de conserver et gagner des parts de marché à l'international.

Pour l'évaluateur, le fait de combiner l'objectif de compétitivité avec le souhait

d'une occupation équilibrée du territoire constitue une spécificité française qui ne s'observe pas dans les autres États membres. Dans le contexte de la fin annoncée des quotas laitiers, qui avaient longtemps structuré la production française dans ce secteur, le PDRH est apparu comme l'outil central pour atteindre ces objectifs, notamment par la mobilisation des mesures des axes 1 et 2.

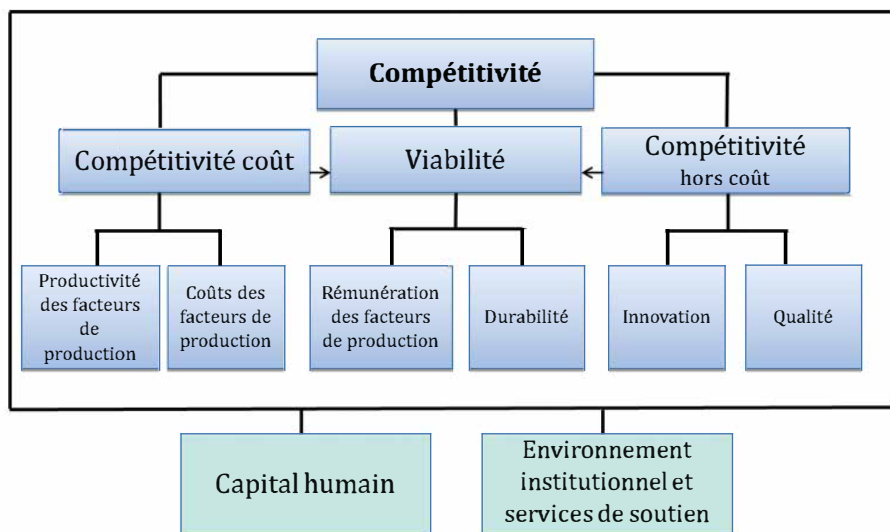
2 - Logique d'intervention du PDRH en faveur du secteur laitier et bilan des réalisations

Dans un second temps, l'évaluateur a reconstitué la logique d'impact du PDRH en faveur de la compétitivité du secteur laitier. Fort de cette grille, il a pu analyser la répartition des moyens financiers entre les différentes mesures du PDRH, afin de mesurer le poids des dispositifs soutenant la compétitivité de la filière laitière par rapport à l'ensemble des soutiens dédiés à ce secteur.

2.1 - Les interventions du PDRH en faveur de la compétitivité du secteur laitier

Toute évaluation de politique publique se fait au regard des objectifs visés initialement par les décideurs. Le diagramme logique d'impact (DLI), présenté en figure 3, liste les mesures identifiées par l'évaluateur comme ayant contribué à soutenir la compétitivité du secteur laitier français. Il met également

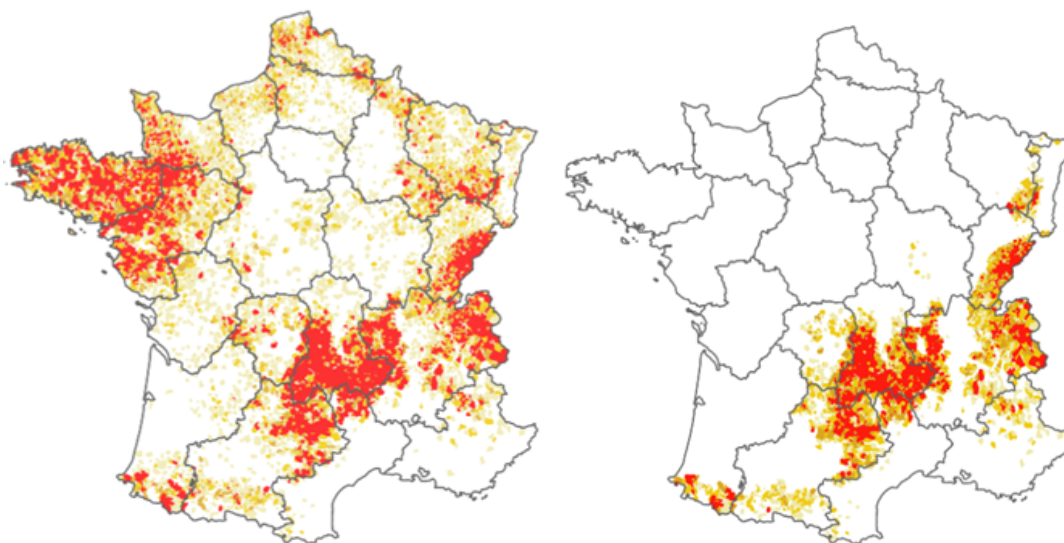
Figure 1 - Notion de compétitivité retenue dans l'évaluation du PDRH



Source : Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation p. 183

Figure 2 - Répartition de la production laitière sur le territoire français

Bénéficiaires de l'aide directe laitière au sein du 1er pilier (à gauche) et bénéficiaires de la prime lait de montagne (à droite)



Source : Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation, p. 198. Cartes réalisées par ODR/Inra

en évidence les liens entre les dispositifs mobilisés d'un côté, et les résultats et impacts escomptés de l'autre.

Comme attendu, la plupart des mesures relevées par l'évaluateur participaient de l'axe 1. Celles-ci étaient liées à l'investissement, aussi bien au niveau des exploitations agricoles (mesure 121) que des industries de transformation (mesure 123A), d'aides à l'installation (mesure 112), de soutiens à la qualité (mesure 132) et à la mise au point de nouveaux procédés (mesure 124) et enfin de mesures tournées vers la formation (mesure 111). La mesure de soutien à la conversion à l'agriculture biologique (mesure 214D/E, axe 2) a également été identifiée comme favorisant la compétitivité des exploitations, en raison de sa contribution à son volet hors coût et de ses conséquences positives en matière de durabilité, de même que la mesure de soutien à la diversification (311, axe 3).

2.2 - Bilan des réalisations financières des mesures du PDRH dédiées à la production laitière

Le tableau 1 présente le bilan des réalisations financières de l'ensemble des mesures du PRDH mobilisées en faveur des producteurs de lait. Les exploitations bovines laitières ont bénéficié de près de 19 % des dépenses du FEADER et de 18 % de la dépense publique totale du PDRH (Feader et cofinancements nationaux).

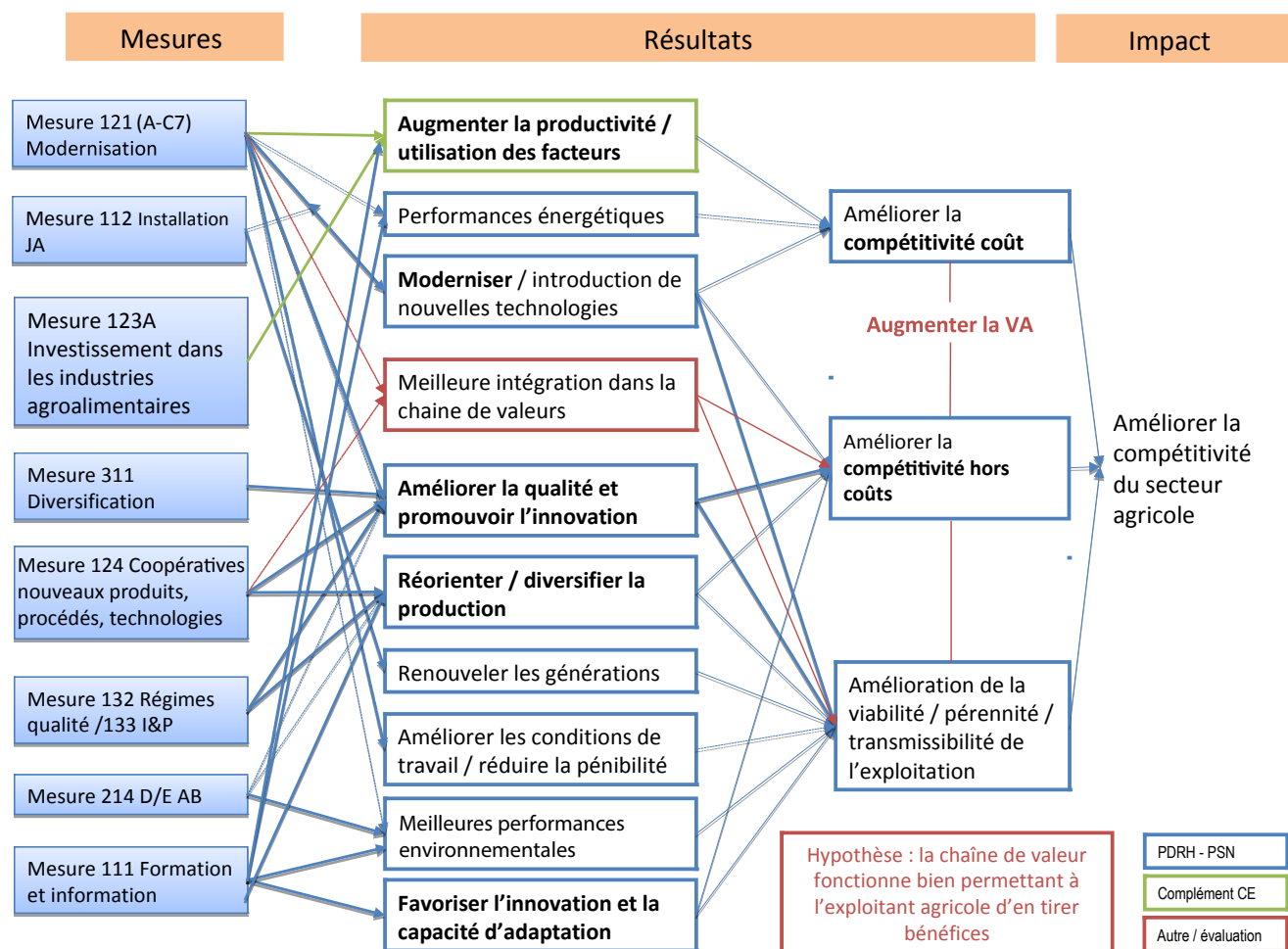
Les mesures qui participaient directement au soutien à la compétitivité (axe 1) représentaient 27,6 % des montants totaux engagés dans le PDRH en faveur des exploitations laitières. Les principaux dispositifs relevant de cet axe étaient le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE, mesure 121A), qui a consommé 18,8 % des soutiens, suivi de la dotation jeunes agriculteurs (DJA, mesure 112A) avec 6,2 %.

Ces deux aides étaient par ailleurs souvent combinées, puisque 38 % des aides du PMBE étaient cumulées avec une DJA.

Si les mesures de l'axe 1 ont consommé une part importante des crédits consacrés aux exploitations laitières, ce sont néanmoins les mesures de l'axe 2 qui ont prédominé, avec 72 % des montants engagés. Ces crédits ont été pour une large part alloués à travers l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN, mesures 211/212) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE, mesure 214A), deux aides dont les objectifs premiers étaient l'occupation équilibrée du territoire et la préservation de l'environnement.

Ce bilan des réalisations confirme le caractère dual du volet laitier de la politique agricole française, l'objectif de compétitivité s'accompagnant d'une volonté de maintien de la production dans les zones défavorisées, ce dernier objectif mobilisant l'essentiel des fonds.

Figure 3 - Diagramme logique d'impact du PDRH sur la compétitivité du secteur laitier



Source : Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation p. 29

3-La contribution du PDRH à la compétitivité des exploitations laitières : résultats et impacts

Pour terminer, l'évaluateur a estimé les résultats et impacts du PDRH sur la compétitivité des exploitations laitières, en se focalisant sur deux dispositifs : le PMBE (mesure 121A) et la DJA (mesure 112A). Une analyse quantitative a également permis d'évaluer la contribution du PDRH à la compétitivité hors coût de la filière.

3.1 - Le PMBE a permis d'améliorer la compétitivité coût et les conditions de travail des bénéficiaires

Le PMBE vise à assurer la compétitivité à long terme du secteur de l'élevage en soutenant la modernisation des bâtiments d'élevage. Il prend la forme de subventions aux investissements.

Pour évaluer son impact sur la compétitivité coût sur la période 2007-2013, une analyse contre-factuelle a été réalisée afin d'isoler l'effet net de l'aide à l'investissement sur différentes variables structurelles et comptables (données issues du Rica). Elle s'appuie sur la méthode des doubles différences, en comparant un groupe d'exploitations bénéficiaires et un groupe d'exploitations non bénéficiaires, sélectionnées selon une procédure d'appariement par score de propension. 80 exploitations laitières spécialisées bénéficiaires et 80 non-bénéficiaires ont ainsi été retenues³.

Les variables structurelles et comptables des exploitations analysées sont présentées dans le tableau 2. Pour les exploitations bénéficiaires, l'investissement moyen ouvrant droit à l'aide s'élevait à 240 000 €.

L'étude des données comptables indique que les exploitations bénéficiaires ont connu un développement économique plus rapide que les autres. Ainsi, entre 2007 et 2013, l'augmentation de la valeur ajoutée brute moyenne des bénéficiaires est supérieure de 8 500 € à l'augmentation observée chez les non-bénéficiaires, et cette différence est statistiquement significative. Il en est de même pour l'excédent brut d'exploitation (EBE), dont la valeur moyenne chez les

Tableau 1 - Bilan des réalisations du PDRH pour les producteurs de lait (2007-2013)

Mesure	Bénéficiaires	Montant engagé total (FEADER + contre-partie national)	
		(euro)	(%)
AXE 1		548 357 732	27,6
- Dotation jeunes agriculteurs (112A)	7 307	123 900 000	6,2
- Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (121A)	15 445	373 443 162	18,8
- Plan de performance énergétique (121C)	3 817	36 520 361	1,8
dont autres mesures axe 1	2 534	14 494 209	0,7
AXE 2		1 428 765 154	72,0
- Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) (211/212)	20 477	934 430 171	47,1
- Prime herbagère agro-environnementale (214A)	13 568	333 818 898	16,8
- Mesure agro-environnementale rotationnelle (214B)	92 5	21 665 207	1,1
dont autres mesures axe 2	5 935	138 850 878	7,0
AXE 3	329	4 689 815	0,2
AXE 4	145	1 769 939	0,1
TOTAL tous axes		1 983 582 640	100,0

Source : Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation, p. 188

Tableau 2 - Variables structurelles et comptables (en €) de 80 exploitations laitières spécialisées (Otex 45) bénéficiaires et leurs 80 jumelles non bénéficiaires

	Bénéficiaires		Non bénéficiaires	
Superficie (SAU) (ha)	106	121	104	112
Cheptel (UGB)	109	127	100	110
Main-d'œuvre (UTA)	2,07	2,21	1,98	2,06
Valeur ajoutée Brute (VAB, €)	66 149	80 832	60 520	66 533
Excédent Brut d'Exploitation (EBE, €)	89 722	109 115	81 028	86 191
VAB/UTA	31 261	36 659	31 323	32 585
VAB/UGB	592	604	603	590

SAU : Surface Agricole Utile.

UGB : Unité Gros Bétail.

Source : Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation, p. 378

premiers s'accroît de 14 230 € de plus que chez les seconds. Dans le même temps, l'augmentation de la superficie (SAU) et du cheptel (UGB) des exploitations bénéficiaires est significativement plus importante. On peut dès lors supposer que c'est principalement l'accroissement de la taille des troupeaux et des superficies travaillées qui a permis aux

exploitations mobilisant le PMBE d'améliorer leurs résultats économiques de façon plus marquée que les autres.

Concernant l'emploi, la main-d'œuvre utilisée sur les exploitations bénéficiaires du PMBE est passée de 2,07 UTA en 2007 à 2,21 en 2013. Là encore, cette augmentation (+ 0,14 UTA) est plus importante que

3. Allaire G., Barbut L., Forget V., 2018, *Méthodologie de l'évaluation ex post du Programme de développement rural hexagonal 2007-2013*, <http://agriculture.gouv.fr/methodologie-de-levaluation-ex-post-du-programme-de-developpement-rural-hexagonal-2007-2013-analyse>.

celle observée chez les non-bénéficiaires (+ 0,08 UTA), et la différence entre les deux est statistiquement significative.

Enfin, le nombre moyen d'animaux détenus par actif (UGB/UTA), bon indicateur de la productivité physique du travail (volumes de lait produits/UTA), est plus élevé chez les bénéficiaires. Son augmentation entre 2007 et 2013 est supérieure de 5,26 UGB à celle observée chez les non-bénéficiaires. Cette différence est statistiquement significative. En revanche, bien que la productivité économique du travail moyenne (Valeur Ajoutée Brute/UTA) se soit davantage accrue chez les premiers que chez les seconds (+ 4 000 €), l'écart n'est pas statistiquement significatif.

Dans l'ensemble, le PMBE a donc permis d'accroître la compétitivité coût des exploitations qui en ont bénéficié, sur 2007-2013, à travers l'augmentation de la productivité physique du travail (UGB/UTA). Toutefois, aucun impact significatif sur la productivité économique (VAB/UTA) n'a été observé.

Au-delà de l'augmentation de la compétitivité coût, l'application du PMBE se traduit par une amélioration très significative des conditions de travail des éleveurs. Cela participe à la viabilité de l'exploitation et donc à sa compétitivité. Une enquête en ligne réalisée auprès des bénéficiaires (104 réponses valides), ainsi qu'un sondage téléphonique administré par BVA, auprès d'un échantillon de 408 agriculteurs, montrent que le PMBE a eu des effets marqués sur la réduction de la pénibilité du travail des éleveurs et des astreintes. Cet effet est important par rapport aux enjeux d'attractivité du métier pour les jeunes générations et pour le maintien des activités d'élevage. Une des études de cas réalisées lors de l'évaluation montre ainsi que le PMBE a joué un rôle clé pour encourager la reprise, par de jeunes éleveurs, d'exploitations laitières du sud de l'Auvergne aux bâtiments vieillissants.

3.2 - L'aide à l'installation : pas d'effet immédiat sur la compétitivité mais un accompagnement des restructurations

La dotation jeune agriculteur (DJA) consiste en une aide initiale au lancement d'un projet de reprise, dont le montant est compris entre 8 000 € et 35 900 €. Pour évaluer son impact, l'évaluateur n'a pas pu réaliser une analyse contre-factuelle comparant des exploitations bénéficiaires avec leurs jumelles non-bénéficiaires. En effet, les conditions d'attribution de l'aide sont trop larges et les exploitations jumelles non-bénéficiaires sont trop peu nombreuses dans les bases de données statistiques disponibles (Rica) pour conduire une telle analyse. Aussi, les exploitations qui ont bénéficié de la DJA entre 2007 et 2013 ont été comparées à des exploitations dirigées par un chef d'exploitation de moins de 50 ans n'ayant pas bénéficié de cette aide au cours de cette période, mais qui a potentiellement pu en bénéficier auparavant. Ces deux sous-populations ne constituent donc pas des jumeaux parfaits dans la mesure où les exploitations qui les composent se situent à des moments différents de leur cycle de vie : les exploitations bénéficiaires sont dirigées par des agriculteurs récemment installés alors que les autres sont conduites par des exploitants travaillant depuis plus longtemps.

Les moyennes des variables structurelles et économiques pour chacune de ces deux sous-populations ont été comparées statistiquement pour 2007 et 2013 (test de Student bilatéral avec inégalité des variances). Dans la mesure où le montant de la DJA est plus important en zones défavorisées qu'il ne l'est en zones non-défavorisées, l'évaluateur a distingué ces deux situations dans son analyse.

La comparaison montre que les exploitations ayant bénéficié de la DJA ont connu une évolution de leurs structures de production allant dans le sens d'un

agrandissement, quelle que soit la zone considérée. Alors que les exploitations laitières bénéficiaires de la DJA avaient des caractéristiques proches des exploitations dirigées par un agriculteur de moins de 50 ans non bénéficiaire de DJA en 2007, les premières emploient significativement plus de main-d'œuvre et élèvent plus d'animaux en 2013 (tableau 3).

L'augmentation de la taille des troupeaux se traduit, en zones non-défavorisées, par un écart positif significatif des performances économiques (VAB et EBE) (figure 4). Toutefois, il n'y a pas d'effet sur la productivité (UGB/UTA ou VAB/UTA), car le nombre d'actifs est plus élevé dans le cas des exploitations bénéficiaires qu'il ne l'est pour les autres. Une piste d'explication possible est que, lorsqu'un jeune bénéficiaire de la DJA reprend une exploitation, le cédant continue généralement de travailler quelques années à ses côtés avant de prendre sa retraite, en tous cas lorsque la transmission se fait dans un cadre familial. Cependant à plus long terme et une fois le cédant effectivement parti, il est probable que l'accroissement de la taille des troupeaux et de la VAB observée chez les bénéficiaires de la DJA se traduise par une augmentation de la productivité du travail (UGB/UTA et VAB/UTA) puisque le nombre d'actif aura alors diminué.

En zones défavorisées, les performances économiques moyennes des exploitations bénéficiaires de la DJA (VAB et EBE) sont supérieures aux performances de celles qui ne la perçoivent pas. Toutefois, les tests statistiques réalisés montrent que cette différence n'est pas significative. On ne peut donc pas conclure à un effet positif de la DJA sur les performances économiques dans ce cas.

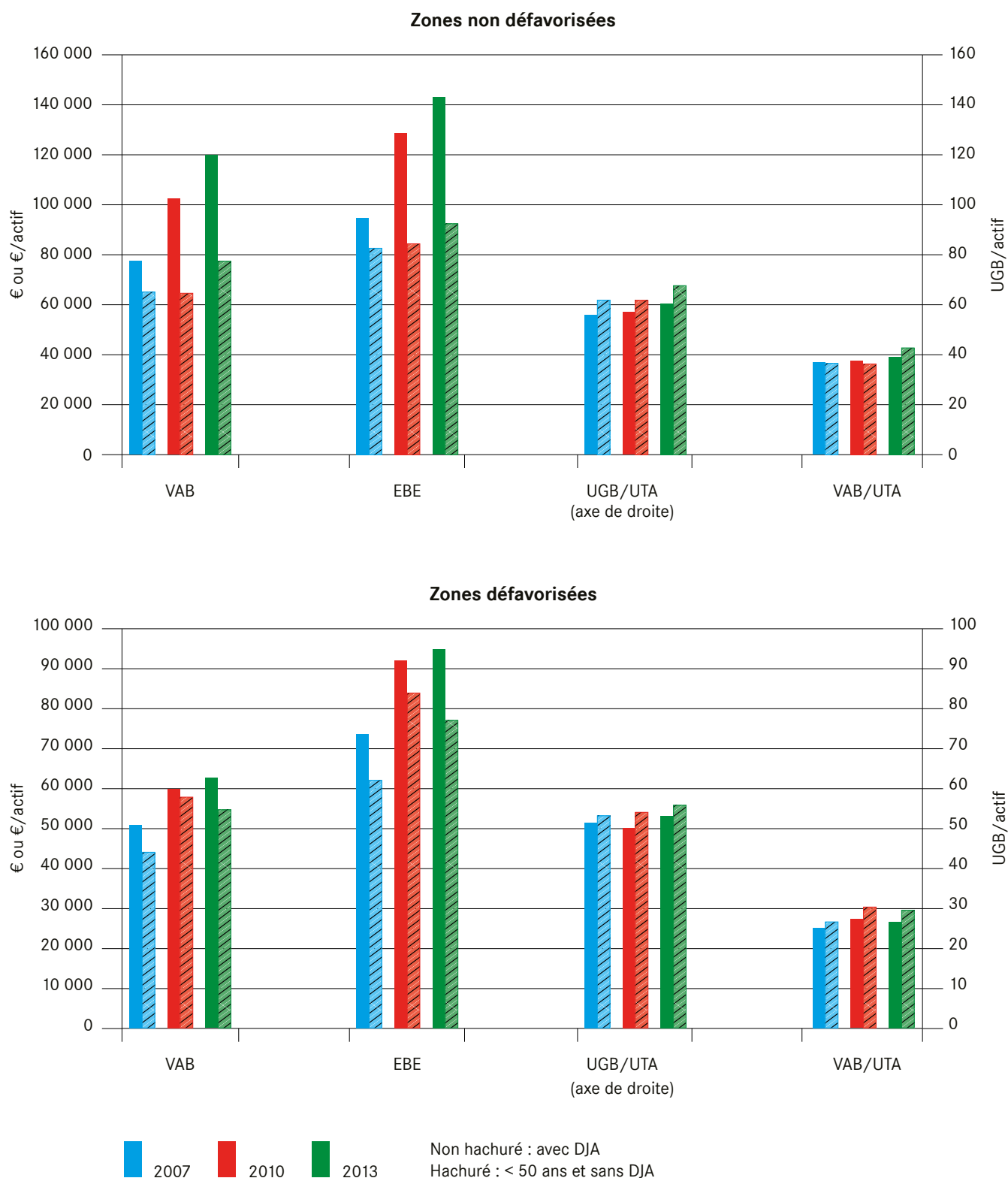
La DJA n'a donc pas d'impact significatif direct sur la productivité des bénéficiaires et la compétitivité du secteur laitier. En revanche, elle accompagne un agrandissement des structures de production, lequel pourrait à terme contribuer au renforcement de la compétitivité.

Tableau 3 - Variables structurelles de 80 exploitations laitières spécialisées (Otex 45) bénéficiaires et leurs 80 jumelles non bénéficiaires

	Zones défavorisées				Zones non-défavorisées			
	DJA		< 50 ans et sans DJA		DJA		< 50 ans et sans DJA	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Nombre d'UTA	2,00	2,58	1,65	1,88	2,03	2,85	1,81	1,82
Nombre d'UGB	98	129	83	99	108	171	105	113

Source : auteurs d'après Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation, p. 369

Figure 4 - Comparaison des données économiques et de productivité du travail des exploitations laitières ayant ou non bénéficié de la DJA en 2007, 2010 et 2013



Source : auteurs, d'après Épices, ADE, 2017, rapport de l'évaluation p. 369

3.3-Dans certains cas, le PDRH a contribué à améliorer la compétitivité hors coût de la filière laitière

Une des études de cas réalisées en Auvergne montre comment le PDRH a contribué à l'amélioration de la compétitivité hors coût de la filière laitière. Dans cette région, où une part importante de la production laitière est commercialisée sous appellation d'origine contrôlée (AOP), le PDRH a permis de moderniser les outils et de renforcer des filières sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), consolidant ainsi la compétitivité hors coût du secteur laitier. Deux mesures ont été mobilisées pour cela : le soutien à la transformation à la ferme (mesure 121C4) et le soutien aux industries agroalimentaires (IAA) (mesure 123A).

En Auvergne, 62 % des aides versées dans le cadre de la mesure de soutien aux IAA l'ont été à des entreprises de fabrication de fromages, notamment les fromages AOP. Les 15 bénéficiaires dont la production est en totalité ou à 90 % sous SIQO ont bénéficié, à eux seuls, de près de la moitié de l'enveloppe d'aides (47 %).

Concernant la mesure d'aide à la transformation à la ferme, ses effets ont été évalués qualitativement par les prestataires au moyen d'une enquête en ligne (50 réponses valides). L'analyse des

résultats montre clairement que cette mesure a permis d'améliorer la compétitivité hors coût des bénéficiaires, grâce, notamment, à une meilleure valorisation de leur production. Ainsi, 74 % des personnes interrogées affirment que l'aide perçue à travers cette mesure leur a permis d'accroître significativement les volumes de lait transformés à la ferme, et 82 % des répondants considèrent qu'elle leur a permis d'améliorer la qualité de leurs produits. Ces exemples illustrent comment le PDRH a pu contribuer à pérenniser, voire renforcer, la compétitivité hors coût de certaines filières.

*

Il ressort de l'évaluation que le PDRH 2007-2013 a eu des conséquences globalement positives, mais limitées, sur la compétitivité des exploitations laitières françaises. Le PMBE, comme la DJA, ont permis aux exploitations bénéficiaires d'accroître leur SAU, la taille de leur troupeau et, dans certains cas, d'améliorer leurs performances économiques. Toutefois, les impacts en matière de productivité du travail sont, pour l'heure, moins évidents. Le PMBE a contribué à améliorer de façon substantielle les conditions de travail des éleveurs, ce qui contribue à renforcer la viabilité des exploitations. Par ailleurs, la compétitivité hors prix a été soutenue avec succès dans

quelques régions à massifs montagneux et zones de piémont, engagées dans le secteur des fromages AOP, où les dispositifs d'aides aux IAA et à la transformation à la ferme ont permis de consolider les filières.

Si cette note s'est focalisée sur le cas des exploitations laitières, lesquelles étaient de loin les principales bénéficiaires des mesures du PDRH visant au renforcement de la compétitivité, l'évaluation a également porté sur les autres productions. Les analyses menées dans le cas de l'élevage bovin viande montrent par exemple un effet du PMBE comparable à ce qui a été décrit pour les exploitations laitières, avec, de plus, un impact significativement positif sur la productivité économique du travail (VAB/UTA). En revanche, la DJA semble n'avoir eu aucun impact sur les exploitations bovins viande, qu'il s'agisse de leur structure, de leurs performances économiques ou de la productivité du travail des éleveurs.

Mickaël Hugonnet

Centre d'études et de prospective

Thomas Dogot

Université de Liège

Jacques Combes

Protéïs

Monika Beck, Patrick Van Bunnan,

Jean-Marie Wathelet

ADE

Dernières Analyses publiées par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- Analyse n° 91, juin 2016, La gestion publique des questions agricoles en Australie
Analyse n° 92, juillet 2016, Les espaces-tests agricoles : expérimenter l'agriculture avant de s'installer
Analyse n° 93, novembre 2016, Vers une gestion durable du phosphore, ressource critique pour l'agriculture
Analyse n° 94, novembre 2016, Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir
Analyse n° 95, novembre 2016, Le rapport Homme-Animal : cinq scénarios à l'horizon 2030
Analyse n° 96, décembre 2016, Impacts possibles du changement climatique sur l'évolution des productions végétales en Russie, Ukraine et Kazakhstan à l'horizon 2065
Analyse n° 97, février 2017, Comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025 et leur diffusion aux acteurs de la filière
Analyse n° 98, février 2017, Les normes privées de durabilité, enjeu stratégique pour le commerce international et l'action publique
Analyse n° 99, mars 2017, Évaluation de l'efficacité de la protection des troupeaux contre le loup (2009-2014)
Analyse n° 100, mars 2017, MOND'Alim 2030 : un regard prospectif sur la mondialisation des systèmes alimentaires
Analyse n° 101, mars 2017, La démarche évaluative de la politique agro-écologique : premiers outils et perspectives
Analyse n° 102, juin 2017, La mondialisation par le commerce des produits alimentaires : tendances structurelles et exploration prospective
Analyse n° 103, juillet 2017, Les conduites alimentaires comme reflets de la mondialisation : tendances d'ici 2030
Analyse n° 104, septembre 2017, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments
Analyse n° 105, octobre 2017, Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : enjeux et perspectives
Analyse n° 106, novembre 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats
Analyse n° 107, novembre 2017, Les chocs de prix des matières premières agricoles : déterminants et anticipations
Analyse n° 108, décembre 2017, Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas
Analyse n° 109, décembre 2017, L'enseignement technique agricole : diplômes, insertions et perspectives d'emploi
Analyse n° 110, décembre 2017, Métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement agricole : quatre scénarios d'ici 2030
Analyse n° 111, janvier 2018, MOND'Alim 2030 : les acteurs de la mondialisation des systèmes alimentaires
Analyse n° 112, février 2018, MOND'Alim 2030 : transformation des risques et des problèmes publics
Analyse n° 113, février 2018, Informations, connaissances, innovations : l'autre mondialisation des systèmes alimentaires
Analyse n° 114, mars 2018, L'agriculture ukrainienne : évolutions et principaux enjeux
Analyse n° 115, avril 2018, MOND'Alim 2030 : gouvernance et régulation de la mondialisation des systèmes alimentaires
Analyse n° 116, mai 2018, Méthodologie de l'évaluation *ex post* du programme de développement rural hexagonal 2007-2013
Analyse n° 117, mai 2018, Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) entre 2007 et 2013 : mise en œuvre et réalisations
Analyse n° 118, mai 2018, Évaluation *ex post* du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts
Analyse n° 119, mai 2018, Programmes de développement rural régionaux (PDRR) et agro-écologie
Analyse n° 120, mai 2018, Nanotechnologies et nanomatériaux en alimentation : atouts, risques, perspectives
Analyse n° 121, juin 2018, Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique : état des lieux et perspectives
Analyse n° 122, juin 2018, La production de lait AOP franc-comtoise : potentialités et dynamiques à l'horizon 2030
Analyse n° 123, juin 2018, Le Fonds européen d'aide aux plus démunis : système français de choix des denrées et comparaison internationale
Analyse n° 124, juin 2018, Économiser l'eau en changeant les pratiques agricoles : retours d'expériences en Europe
Analyse n° 125, juillet 2018, L'agriculture dans les aires urbaines moyennes d'Occitanie à l'horizon 2035 : une réflexion prospective
Analyse n° 126, août 2018, Les exploitations d'élevage économes et autonomes en intrants, créatrices de valeur ajoutée
Analyse n° 127, août 2018, Évaluation *ex ante* de la mesure agro-environnementale « systèmes herbagers et pastoraux » dans les zones de montagne de Rhône-Alpes
Analyse n° 128, septembre 2018, Le modèle agro-industriel argentin dans la mondialisation
Analyse n° 129, octobre 2018, Cohérence des politiques commerciales avec le développement : le cas de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest
Analyse n° 130, novembre 2018, Allergies et intolérances alimentaires : tendances et enjeux pour l'action publique

Tous ces numéros sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://agriculture.gouv.fr/les-publications-du-cep>

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/analyse/>